

La ville de Bonneuil-sur-Marne doit délibérer avant le 22 mars sur une nouvelle organisation du temps de travail de ses agents. Au cours d'une interview accordée le 9 février à la Gazette des communes, son maire PCF, Denis Ötzorun, se dit prêt à aller devant le tribunal administratif pour défendre les acquis sociaux de son personnel. Tout comme huit autres élus du Val-de-Marne.

« 1607 heures : « Je n'entends pas me plier à l'injonction du Préfet de délibérer et je suis prêt à aller devant le tribunal administratif pour défendre les acquis sociaux de notre service public communal. » Denis Ötzorun, maire de Bonneuil.

La gazette des communes

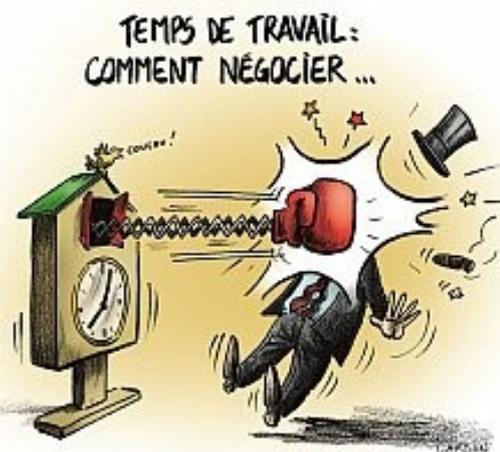
1607 h :

# Un autre temps de travail est possible!

## Deux lignes : progressiste ou régressive

Les négociations sur l'augmentation du temps de travail dans notre collectivité connaissent une accélération importante. Aujourd'hui, les discussions à l'œuvre confondent l'intérêt des agents (progrès social) et celui de l'administration (régression sociale par l'augmentation du temps de travail sans essayer de la combattre). Un accord semble d'ores et déjà se profiler entre 3 organisations syndicales (OS) et l'administration pour valider la perte de jours de repos (CA et JTL). C'est la ligne régressive.

De notre côté, nous poursuivons des négociations qui visent aucune perte de jours de repos, et c'est possible ! C'est la ligne progressiste.



## La ligne progressiste :

C'est celle défendue par la CGT. Elle refuse l'alternative réductrice présentée par la collectivité et certaines OS partent du postulat que le contexte de la loi sur les 1607 h empêche toute possibilité d'y déroger et impose donc une négociation réduite à cette alternative : « Voulez-vous travailler des journées plus longues ou perdre des jours de congés ? » Pourtant, nous savons qu'il existe règlementairement

et légalement d'autres possibilités ! Nous déployons toutes les ressources et toute l'énergie dont nous disposons pour pousser dans ce sens et vous permettre ainsi de ne pas perdre de jours de congés ET de ne pas travailler plus longtemps. Ceci dans le cadre des 1607 heures. De même la plupart des OS des autres collectivités sont engagées dans cette lutte auprès de la CGT et

dans l'intérêt des agents qu'ils représentent (CF illustrations p2). Nous revendiquons que tous les leviers soient utilisés pour y parvenir et ne comprenons pas les refus réitérés de notre collectivité à s'y engager. Pourtant d'autres collectivités le font encore en ce moment. Certaines se sont même engagées dans un rapport de force judiciaire avec l'état pour défendre le droit à un temps de travail à dimension humaine de leurs agents !

## Les leviers légaux :

Ces élus qui s'opposent aux 1607 heures.

Les sept maires communistes du Val-de-Marne, l'EPT (établissement public territorial) Grand-Orly Seine Bièvre, présidé par Michel Leprêtre (PCF), ainsi que les communes d'Arcueil (EELV) et de Cachan (PS) s'opposent à l'application de ce texte, quand bien même l'exécutif se dit prêt à saisir la justice. « À force d'accepter des réformes injustes, on se retrouve à gérer l'austérité », dénonce Denis Oztoran devant les manifestants. « Ils vous comparent toujours au privé, mais, dans le privé, le premier salaire n'est pas en dessous du Smic comme dans la fonction publique territoriale et les salariés ont souvent plus de jours de congé », complète le maire PCF de Bonneuil-sur-Marne, à la tête de la fronde face aux menaces de mise sous tutelle des collectivités récalcitrantes formulées par la préfète du Val-de-Marne. L'Humanité.



Reconnaissance de la pénibilité des métiers = jours de repos en plus. Tous les régimes de travail ne sont pas concernés par la loi « 1607 heures » (l'article 2 du

décret n°2001-623 du 12 juillet 2001) et bénéficient de sujétions particulières (pénibilité) ce qui permet à ces agents de bénéficier de jours de repos supplémentaires. Nous demandons que soit examinée pour l'ensemble des agents de la collectivité cette possibilité.

Par ailleurs le principe de libre administration des collectivités locales est remis en cause par l'application de la loi imposant les 1607 heures. Ce principe est consacré par l'article 72 de la Constitution.

Partout en France la CGT, les OS progressistes et des collectivités locales courageuses négocient et se battent sur ces bases pour essayer de **NE RIEN PERDRE !!**

Nous voulons la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers, sans oublier les « administratif-ves » qui sont toujours les laissés pour compte. La reconnaissance de la pénibilité, le mieux-être au travail en plus de l'augmentation de nos salaires et des effectifs, cela passe par la diminution du temps de travail.

## La ligne régressive :

Jusqu'à présent, notre administration était clairement engagée dans un processus de négociations et semblait ouverte aux différentes propositions des OS. Mieux, certaines de ses propositions montraient une volonté d'améliorer les conditions de travail des agents. Les dernières séances de négociations ont mis

à jour une nouvelle ligne, défavorable aux intérêts des agents. Tous les scénarios proposés, qu'ils soient ceux

de l'administration ou ceux des 3 OS entraînent une perte de jours de Congés.



# Que font les syndicats ailleurs ?

Ils se battent!

REMISE EN CAUSE DES ACQUIS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AGENTS TERRITORIAUX DE LA SEINE-SAINT-DENIS

17 heures

un euro

SYNDICATS TERRITORIAUX

**STOP** au vol de congés

15 JUIN : LES TERRITORIAUX MOBILISÉS!

TEMPS DE TRAVAIL mobilisés le mardi 16 mars 2021

Frank NÉEL, Félu chargé des ressources humaines, a vu de la loi du 8 août 2019 dite «Transformation de la fonction publique».

Le hebdomadaire de travail pour compenser la suppression des congés payés, les jours de pont.

«Même pour travail pénible ou dangereux, l'absence de contrôle du temps de travail pour l'ensemble du personnel.

«Jours d'annulation»

avec les SITUATIONS PARTICULIÈRES.

«la pénibilité au travail et l'équilibre social»

«PT et 1752»

«Otel»

«NON AUX 1607 HEURES NE LACHONS RIEN»

«TEUX POUR L'INTERSYNDICALE ET LE PERSONNEL QU'IL MEPRIS!»

«Toutes et tous en LUTTE uniquement le Mardi 25 Mai 2022 à 10h»

«à partir de l'Hôtel de Ville»

Pour participer à cette AG, il suffit de déposer l'ASA suivante auprès de votre hiérarchie.

## Que fait la CGT ici ?

**AGENT·E TERRITORIAL·E le 31 mars**

Dans toutes les mairies, tous les conseils départementaux, toutes les régions, les métropoles, dans les CCSD, les établissements publics de santé, d'agrement, dans le secteur de l'eau, de la thématique, dans toutes les intercommunalités, dans tous les établissements médico-sociaux.

**JE SUIS MOBILISÉ·E**

10 % d'augmentation immédiate du point d'indice et rattrapage de ce qui nous a été confisqué en 12 ans de gel

10 % de temps de travail en moins pour aller vers les 32 heures et donner du travail à tout le monde

10 % d'effectifs supplémentaires

Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique

AGENT PUBLIC ET FIER DE L'ÊTRE

la CGT

facebook.com/cgtterritoires www.cgtterritoires.fr

**Rassemblement géant!**

**Jeudi 31 mars 2022 à 10h30**

**devant l'Hôtel du Département à Montpellier**

**(Entrée des élus)**

## Tous ensemble, tous ensemble!

**la cgt** Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite:  prendre contact  me syndiquer

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville: ..... CP : .....

Email : ..... Tel : .....

DGA : ..... Pôle : .....

**A renvoyer a :** Syndicat CGT— Mas d'Alco, 1977 avenue des moulins— 34087 Montpellier ( OU [cgt@herault.fr](mailto:cgt@herault.fr)